

Sujet : [INTERNET] PROJET METABAZ BOURGOGNE FRESNES

De : "> Charly Collinet (par Internet)" <charly.collinet.cc@gmail.com>

Date : 05/07/2018 22:50

Pour : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr, Charles-Antoine COLLINET
<charly.collinet.cc@gmail.com>

Madame Monsieur

Nous nous permettons de vous adresser cette lettre afin de vous exposer notre étonnement et notre mécontentement sur le projet methabaz.

De multiples nuisances listées ci dessous rendent impossible la faisabilité de ce projet :

nuisance environnementale :

l implantation géographique est non écologique. La majeure partie des déchets amenés sur site est issue du site bazancourt. Le transport de ces déchets créent autant si ce n'est plus de CO2 que le processus de méthanisation ne produit.

Nuisance sonore.

la nuisance sonore sera déjà notable par le flux de poids lourds présents (développés plus amplement dans un paragraphe ci-dessous). On doit également évoquer le brûleur de gaz pour les gaz non utilisables représentant 120 000 m3. le brûleur aurait 1 niveau acoustique équivalent à 1 fusée Ariane 5

Nuisance sanitaire

la présence d'un centre de méthanisation va sans aucun doute compte tenu des déchets et des odeurs ameuter les moustiques rats , et autres rongeurs nuisibles .;

La nuisance sanitaire inclut aussi des risques de maladie . Compte tenu des oxydes de soufre et autre gaz liés au rejet de déchets, les maladies type irritation cutanée bronchite seront accrues. Il ne faut pas oublier que le village est à environ 500 m du village. Compte tenu des vents, le village sera touché! le vent sera aussi porteur de mauvaises odeurs

Nuisance olfactive

1 simulation olfactive a été effectuée afin d'estimer si oui ou non le risque existe. Résultat : pas de nuisance, le nuage d'odeur classé 5 (odeur non supportable) s'arrête /évite le village par un bel angle droit.

Dans ce calcul seule la catégorie 5 est calculée. 5 = odeur identifiable 1 odeur non identifiable n'est-elle pas gênante?

d'autant que le logiciel de calcul utilisé est employé pour des milieux à relief. les simulations vu le relief de la région sont totalement erronés.

Nuisance visuelle ;

la présence de silo de 18 m hauteur le brûleur gaz,... le passage de poids,... sont d'autant d'éléments dégradants visuellement le paysage alentours

Nuisance de circulation

selon les données exposées . 1 camion entrerait toutes les 3 minutes sur site et le flux de de sortants n'a pas été indiqué. S'ajoute à ces hypothèses un flux de camion déjà fort présent et pesant pour le transport des betteraves. nous aurons ainsi un flux de semi important tout au long de l'année. le bruit et le risque lié à transport (vitesse excessive des semi risque d'accident,..

comment ferons-nous pour profiter de la vie du village en saison printanière avec ce flux permanent ?

compte tenu de l'importance du dossier et de la complexité du processus comment peut-on valider un projet d'une telle envergure par du personnel AUTODIDATCE.

Il est estimé dans le rapport diffusé par methabaz que le tonnage est estimé à 99.7 t/ jours. Le seuil de classement en site industriel est fixé à 100 tonnes / jours.

300 kg ? comment peut-on avoir une précision de 300 kg sur de tels volumes (1 semi vide dont le réservoir est vide ou plein pourrait être valide ou non)

quelles seraient les contraintes si le site devait être classé en site industriel ? Peut être methabaz ne pourrait pas s'implanter dans ces mêmes conditions.

aux vues de tous ces points négatifs, nous espérons que vous ne validerez pas l'implantation d'un tel projet.

En vous remerciant du temps accordé à la lecture de notre lettre.

Nous vous adressons nos sincères salutations

Mathilde et Charles-Antoine Collinet
11 rue de la libération
51110 Bourgogne Fresnes